



Rapport financier de l'année 2025

Présenté pour validation en Assemblée générale
XX juin 2026 (à Paris)

Juin 2026

Rapport financier du trésorier et du trésorier adjoint
Assemblée Générale de Cités Unies France
Le XX juin 2026 à Paris

Ce rapport financier porte sur les comptes administratifs de l'exercice 2025. Ceux-ci ont été certifiés par le commissaire aux comptes et validé par le conseil d'administration réuni le 21 mai 2026.

Au 31 décembre 2025, Cités Unies France clôture son exercice budgétaire pour la 6ème année consécutive avec un résultat excédentaire de + 112 219 €, confirmant ainsi la solidité de sa gestion financière et permettant ainsi de reconstituer de manière très significative ses fonds propres, désormais positifs, pour atteindre un niveau de 107 037 €. Cette situation constitue une étape structurante, offrant à l'association une base financière assainie et durable.

Dans un environnement international marqué par des incertitudes persistantes, cette assise renforcée permet d'aborder l'avenir avec confiance, en sécurisant la continuité des missions et en accompagnant le développement des activités.

Ressources :

L'exercice 2025 bénéficie d'une évolution favorable des ressources, portée par plusieurs facteurs :

- Une progression des cotisations pour la troisième année consécutive, en hausse de plus de 22 000 €, atteignant un niveau proche de 890 000 €, soit une augmentation de 2,5 %, traduisant la fidélité des membres et l'attractivité de l'association ;
- Le soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui demeure central, dont la subvention a été relevée à 400 000 € ;
- La poursuite du dispositif DCOL, dans le cadre de la convention conclue avec l'Agence Française de Développement, pour un montant de 256 300 € en 2025 ;
- Le succès de la 16^e édition des Rencontres de l'Action Internationale des Collectivités (RAICT), organisée dans un lieu central et prestigieux à Paris, contribuant à la fois à la visibilité et à l'équilibre financier de l'événement ;
- La contribution des programmes et dispositifs, comme notamment les fonds de solidarité, qui participent à la diversification et à la consolidation des ressources.

Dépenses :

La gestion des dépenses s'inscrit dans la continuité des orientations retenues ces dernières années, avec une attention constante portée à optimisation :

- Les frais de déplacements et de séjours poursuivent leur baisse relative, grâce pour une bonne partie d'entre eux à leur prise en charge par les financements de projets ;
- Les dépenses d'activités demeurent globalement stables, en cohérence avec les ressources affectées ;
- Les frais généraux connaissent une légère augmentation, tout en restant maîtrisés et proportionnés aux besoins de fonctionnement ;
- La masse salariale est en diminution, reflet des efforts d'organisation et d'optimisation engagés, rendus possibles grâce à l'implication d'une équipe de taille réduite, dont la

mobilisation et la polyvalence permettent de maintenir un niveau d'activité élevé.

Autres faits marquants de l'exercice

L'année 2025 a également été marquée par :

- La célébration des 50 ans de l'association ;
- La poursuite des rendez-vous de la diplomatie des territoires ;
- L'achèvement du programme « Clés en main – Récap'Alimentaires » à Madagascar, cofinancé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et les collectivités territoriales ;
- La poursuite des actions de solidarité en faveur des collectivités étrangères sinistrées dans le cadre de fonds dédiés, et avec cette année la clôture des fonds Ukraine et Liban ainsi que l'ouverture d'un fonds Viet Nam ;
- Le maintien de partenariats stratégiques avec Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et PLATFORMA ;
- Le lancement d'une nouvelle activité centrée sur l'intelligence artificielle, dans une logique de modernisations de l'action internationale des collectivités territoriales.

L'exercice 2025 confirme la solidité de la gouvernance financière de l'association et la pertinence des choix stratégiques opérés. L'excédent dégagé et le retour à des fonds propres positifs offrent désormais une base financière stable, permettant de consolider les actions existantes, de renforcer les partenariats et d'accompagner le développement de nouvelles initiatives.

Ces résultats traduisent également la capacité de l'association à concilier exigence budgétaire et niveau d'activité soutenu, en s'appuyant sur une organisation efficiente et une équipe de taille réduite fortement mobilisée. Cette combinaison constitue un atout déterminant pour inscrire durablement l'action de l'association dans une trajectoire à la fois maîtrisée et ambitieuse, au service de ses adhérents et de ses partenaires.

Les perspectives pour 2026

Les perspectives pour l'exercice 2026 s'inscrivent dans un contexte plus incertain, avec un budget prévisionnel faisant apparaître un résultat déficitaire estimé à -15 626€. Cette évolution reste toutefois maîtrisée et ne remet pas en cause l'équilibre global de l'association. En effet, grâce aux excédents cumulés des exercices précédents, et notamment celui de 2025, les fonds associatifs, reconstitués à hauteur d'environ 91 000€, demeureront positifs à l'issue de l'exercice 2026.

Cette situation s'explique par plusieurs évolutions attendues, tant du côté des ressources que des charges.

Ressources

Les produits devraient connaître une légère contraction en 2026 :

- Une baisse anticipée des cotisations, estimées à environ 850 K€, en lien notamment avec le contexte des élections municipales et les éventuels renouvellements d'exécutifs locaux ;
- Le maintien de la subvention du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à hauteur de 400 K€, garantissant un socle de financement stable ;
- La fin du financement du dispositif DCOL dans sa forme actuelle (AFD), avec une reprise partielle (MEAE) à un niveau moindre ;
- L'arrêt du financement de PLATFORMA, qui constituait jusqu'à présent un contributeur significatif aux RAICT, des discussions étant toutefois en cours.

S'agissant plus spécifiquement des RAICT, une progression des recettes liées à la commercialisation des stands est toutefois attendue ce qui devrait permettre de préserver l'équilibre global de l'événement.

Dépenses

Les dépenses devraient rester globalement contenues, avec néanmoins quelques évolutions :

- Des coûts supplémentaires liés à la réforme de la facturation électronique, impliquant notamment la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED) ;
- Une stabilité des autres postes de dépenses, tant sur les activités que sur les frais de fonctionnement courant ;
- Une masse salariale peu évolutive ;
- Des frais de déplacements et de séjours maintenus à un niveau comparable aux deux exercices précédents ;

Par ailleurs, des investissements seront engagés afin d'accompagner la modernisation des outils de l'association, en particulier dans la perspective d'intégrer des solutions liées à l'intelligence artificielle. Ces investissements porteront notamment sur le développement et la structuration des bases de données, ainsi que sur l'acquisition d'équipements et d'outils adaptés. Un diagnostic est actuellement en cours pour en préciser le périmètre. Dans ce cadre, un appui bancaire a été sollicité afin d'accompagner ces évolutions.

Le déficit prévisionnel pour 2026 doit ainsi être analysé comme un ajustement ponctuel, lié à un contexte de transition sur certaines ressources et à des choix d'investissement structurants. Il demeure compatible avec la situation financière de l'association, dont les fonds propres resteront

positifs.

La vigilance restera néanmoins de mise, notamment sur l'évolution des financements externes et des cotisations, afin de préserver à moyen terme l'équilibre financier et la capacité d'action de l'association.

Nous tenons à remercier l'ensemble du personnel, les élues et élus, et celles et ceux, nombreux, qui s'engagent, dans un contexte complexe, au service de Cités Unies France.

Résolutions proposées :

Il est proposé au président de Cités Unies France de présenter à l'assemblée générale, pour ratification les trois résolutions suivantes :

1. « L'assemblée générale de Cités Unies France, réunie à Paris le XX juin 2026, après avoir entendu la lecture du rapport financier ainsi que du rapport général de la Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025, approuve les comptes, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports ; elle donne au président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice. »
2. « L'assemblée générale de Cités Unies France, réunie à Paris le XX juin 2026 décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit un excédent de 112 219 € au compte de « Report à nouveau ».
3. « L'assemblée générale de Cités Unies France, réunie à Paris le XXX XX juin 2026, sur proposition du président décide maintenir le barème des cotisations en l'état pour l'année 2027.

Nous restons, Mesdames, Messieurs, à votre disposition pour répondre à vos questions et nous vous remercions pour votre attention et votre confiance.

XXXX, trésorier

XXXX, trésorier adjoint